

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

Délibération n°2024-07-16-15-CA

Relative à l'approbation des enseignements hors maquette pour l'année universitaire 2024-2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président de l'Université,

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu la délibération n°2021/01/19-12-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 19 janvier 2021 relative à la mise à jour du cadrage des enseignements hors maquette,
- Vu l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique d'Aix Marseille Université en date du 8 juillet 2024 portant sur l'objet de la présente délibération,

Considérant qu'il est possible, en application de la délibération susvisée, de pouvoir intégrer aux services d'enseignement afin de les rétribuer, tous les enseignements ou activités d'accompagnement, organisés en présence ou à distance qui ne sont pas prévus dans la maquette du diplôme; à l'attention des étudiants en formation initiale; non valorisés en crédits ECTS et non-évalués,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'organisation et les caractéristiques des enseignements hors maquettes, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.



Direction des affaires juridiques et institutionnellesPôle Institutionnel, statutaire et coordination

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 23 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 60 Juin 446

Transmise au Recteur de la région académique le : 2 6 JUL, 2024